

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 36T/2025

### OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION RUE DE L'ANZIEUX

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise ENEDIS DR SIR BO LE COTEAU (M Brunel : 06.98.19.14.44), 26 Avenue de l'Île Saint-Martin, chargée d'effectuer un branchement électrique, Rue de l'Anzieux, à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération.

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la circulation,

### ARRETE

**Article 1 :** La circulation des véhicules se fera sur chaussée rétrécie rue de l'Anzieux à hauteur du n°92, du 15 au 20 juillet 2025 inclus.

**Article 2 :** L'alternat sera réglé manuellement.

**Article 3 :** Le stationnement des véhicules sera interdit rue de l'Anzieux à hauteur du n°92, du 15 au 20 juillet 2025 inclus.

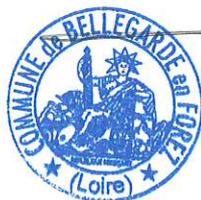
**Article 4 :** La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise ENEDIS DR SIR-BO COTEAU

**Article 5 :** La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise ENEDIS DR SIR-BO LE COTEAU, à la Gendarmerie de Montrond-les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 09 Mai 2025

Le Maire,  
Jacques LAFFONT,



*Certifié exécutoire*

*Publié ou notifié le : 12/05/2025*